



Mairie de Sainte-Anne-sur-Brivet

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au sein de l'établissement « Mairie – salle polyvalente », sous la présidence de M. Jacques BOURDIN, Maire.

Présents : Jacques BOURDIN ; Bertrand CORBÉ ; Olivier COSTE ; Nadine COUËRON ; Claire COURRAUD ; Sophie DE LIL ; Christophe GATTEPAILLE ; David GUIHO ; Yann GUILLON ; Edouard HAVARD ; Jean-Pierre MEIGNEN ; Aude MORACCHINI ; Thierry ONILLON ; Géraldine LEJEUNE ; Jean-Pierre ROUX ; Claire SÉGUÉLA ; Gilbert UM ; Marina VINET.

Procurations : Chantal COUTURET donne procuration à Nadine COUËRON ;
Sylvie GEFFRAY donne procuration à Sophie DE LIL ;
Karine HERVY donne procuration à Jean-Pierre MEIGNEN ;

Absente : Céline JULIEN

Secrétaires de séance : Claire COURRAUD et Géraldine LEJEUNE

Date de convocation : Lundi 5 juin 2023

PREAMBULE

Approbation du P.V. de la dernière séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire, après lecture des titres des délibérations prises, soumet au vote l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 15 mai 2023. Celui-ci n'appelant pas d'observation, il est adopté à la majorité moins une abstention.

DELIBERATIONS

Délibération 2023-06-01 : Tirage au sort des jurés d'assises 2024

Vu la loi n° 78.788 du 28 juillet 1978 modifiée,

Vu la circulaire n° 79.94 de M. le ministre de l'Intérieur en date du 19 février 1979,

Vu le Code de procédure pénale, notamment les articles 254 à 267,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 avril 2023 fixant le nombre des jurés devant composer la liste du jury criminel de la Cour d'Assises de la Loire-Atlantique en 2024,

Vu la circulaire aux maires du 27 avril 2023 portant instructions sur les modalités du tirage au sort,

Considérant que six citoyens de la Commune de Sainte-Anne-sur-Brivet doivent être tirés au sort pour composer cette liste,

Le Conseil Municipal,

- Procède au tirage au sort de six citoyens susceptibles d'être retenus pour siéger en qualité de jurés d'assises pour 2024 ;
- Précise l'identité de ces six citoyens tirés au sort :

NUMEROS Bureau Emarg ¹ Liste g ^{ale}	NAISSANCE		IDENTITE Nom et Prénoms Epouse Alias	DOMICILIATION PREFERENTIELLE Numéro et Rue Complément d'adresse C.P. Ville	JURE D'ASSISES		
	Date	Sexe			Commune	Session	Date envoi Date réponse
1 103 205	30/04/1971	M	BOUILLENNEC Stéphane	50 LE PERRIN 44160 SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET	MAIRIE SAINTE ANNE SUR	2024	Suppléant
1 544 1087	30/05/1948	F	HERVO Françoise Claude Charlotte CRAMPON	15 BECIGNEUL 44160 SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET	MAIRIE SAINTE ANNE SUR	2024	Titulaire
2 624 1248	08/01/1997	M	LE DREAU Axel Pierre Jacques	17 Bis LA GRANDVILLE 44160 SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET	MAIRIE SAINTE ANNE SUR	2024	Suppléant
1 708 1415	19/08/1961	F	LEMARIE Lydie Marie France GERARD	35 LA TURCAUDAIS 44160 SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET	MAIRIE SAINTE ANNE SUR	2024	Titulaire
2 934 1868	02/03/1982	F	PAVEC Lucie Hélène Marie	69 LA GOUERIE 44160 SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET	MAIRIE SAINTE ANNE SUR	2024	Suppléant
2 1199 2440	11/09/1989	M	PRUVOT Pierre Roger Yves PRUVOT	24 SAINT LOMER 44160 SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET	MAIRIE SAINTE ANNE SUR	2024	Titulaire

- Charge le Maire, ou son représentant, d'effectuer la notification aux intéressés.

Délibération 2023-06-02 : Motion de soutien à Yannick MOREZ et pour dire STOP aux violences faites aux élus

A l'appel de l'Association des Maires de France 44 – Loire-Atlantique, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une motion de soutien à Monsieur Yannick MOREZ, Maire de Saint-Brévin et pour dire stop aux violences faites aux élus.

Monsieur Yannick MOREZ a pris la décision de démissionner de son mandat suite de l'incendie criminel qu'il a subi et sous la pression de menaces intolérables et quotidiennes d'opposants au Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile.

Au-delà de la forte émotion suscitée par cette violence extrême, il est à rappeler l'urgence de protéger les élus locaux de la République et de dire collectivement STOP aux ennemis de la démocratie locale et de la République !

Cette nouvelle agression est un révélateur de l'impuissance publique croissante et de la montée de la violence dans notre société.

Tags insultants sur les murs de nos mairies ou de nos maisons, harcèlements sur les réseaux sociaux, menaces de mort, agressions physiques, outrages, insultes et maintenant incendie criminel. Ensemble, les élus des communes et intercommunalités de Loire-Atlantique, nous souhaitons dénoncer ces agissements contraires à l'exercice de la démocratie.

Ces ennemis de la démocratie préfèrent le despotisme de la violence et de la force. Ces ennemis de la démocratie préfèrent l'égoïsme à la volonté générale. Ces ennemis de la démocratie méprisent notre mandat local qui nous a été confié par nos concitoyens. Ces ennemis de la démocratie préfèrent la haine, à la liberté d'expression, au respect d'autrui et à la tolérance.

Jusqu'ici la démocratie locale restait à peu près préservée. Aujourd'hui, les violences faites aux élus locaux ne cessent d'augmenter. Il y a les agressions externes mais aussi internes à nos conseils municipaux, alimentées par un débat démocratique national de plus en plus déplorable et violent. Nous appelons à retrouver rapidement et collectivement le chemin d'une démocratie apaisée, respectueuse et exemplaire.

Ces violences sont aussi renforcées par le sentiment d'impunité des auteurs d'agressions, avec en cause la lenteur de la Justice et l'absence de poursuite pénale par manque de moyens.

Même si le maire reste l'élu préféré, car il est un habitant parmi les habitants, confrontés plus que quiconque au quotidien des Français, cette impunité a pour conséquence directe de nuire à notre fonction et désacralise notre mandat de maire et d'élu local ! Et les rares fois où il y a une condamnation, les peines appliquées ne sont pas à la hauteur.

La souffrance des élus locaux n'est pas acceptable, comme celle de leurs familles, qui aussi subissent ces violences. La santé mentale et psychologique des élus doit être prise aussi au sérieux, comme pour toute victime, avec la nécessité d'un accompagnement psychologique adapté et financé par l'Etat.

Par cette motion, nous ne demandons pas un traitement de faveur, mais tout simplement une justice rapide, dissuasive et réparatrice. Agresser un maire, ou tout élu issu du suffrage universel, c'est aussi s'attaquer aux valeurs fondamentales de la France : la démocratie, la République et nos institutions.

Plus largement, nous restons profondément convaincus que toutes les missions de service public sont en danger si nous ne luttons pas plus fortement contre toutes ces agressions envers nos enseignants, nos sapeurs-pompiers, notre police ou la gendarmerie, nos personnels de santé mais aussi nos CCAS, nos agents municipaux pour lesquels nous demandons plus de respect à tous nos concitoyens.

La « Tolérance Zéro » doit être appliquée.

La montée de la défiance envers les élus locaux est aussi renforcée par l'attitude consumériste de nombre de citoyens, en tant que « consommateurs de services publics ».

Le maire était auparavant considéré comme un « mandataire social » gérant les affaires de la cité au nom de l'intérêt général. Il se retrouve désormais aux prises avec des citoyens qui, pour certains exigent de lui qu'il « manage » la commune et pour d'autres, qu'il rende des comptes, tout le temps et en toute transparence.

Nous avons ici un vrai défi de société à résoudre et une véritable pédagogie à développer sur la notion d'engagement au service de l'intérêt général.

Enfin, nous renouvelons aussi notre appel à mener un travail conjoint avec l'Exécutif et la Justice pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux. Entre la prévention et le suivi pénal, tout doit être mis en œuvre : c'est désormais une urgence absolue.

La conséquence directe de ces violences, de la complexité grandissante de la fonction de maires ou encore de ces attitudes consuméristes est une explosion des démissions des élus locaux !

En France, on dénombre déjà plus de 1 300 maires démissionnaires et sur le département de Loire-Atlantique, près de 1 050 élus communaux tous confondus, maires, adjoints et élus locaux, ont rendu leur écharpe tricolore. C'est inédit et très inquiétant. En comparaison avec le mandat précédent de 2014 à 2020, 880 démissions avaient été enregistrées en six ans.

Avec cette hémorragie, c'est bien la démocratie locale qui est en danger et la situation ne cesse de s'aggraver. Sans élus, il n'y a plus de démocratie.

Alors nous disons « STOP » ensemble, aux anarchistes, aux extrémistes et à toute violence contre la démocratie et les élus locaux.

Mais dès ce jour, nous réitérons publiquement notre plein et entier soutien à Yannick Morez. Encore une fois, rien ne justifie cet acte extrêmement grave. Toutes les associations d'élus sont à la disposition du maire, comme de tout élu visé par une agression, pour le soutenir plus que jamais dans cette épreuve.

Nous espérons aussi que les pouvoirs publics tous réunis, du préfet, du sous-préfet à toutes les instances de l'Etat, de la Justice à nos forces de sécurité, accompagnés de nos sénateurs et de nos députés, sauront apporter les réponses et prendre les mesures pour que notre démocratie ne soit plus mise à mal par le comportement de certains, y compris sur les réseaux sociaux.

Est en jeu la pérennité de nos services publics et de nos communes pour que celles et ceux qui les font vivre continuent à s'y investir avec le même dévouement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soutient la motion proposée par de l'Association des Maires de France 44.

La présente délibération sera transmise au Préfet et aux parlementaires du Département

DECISIONS DU MAIRE

Marchés signés à la date du 9 juin 2023				
Objet	Entreprise	Ville (Département)	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Reparations maxity	Garage KERVICHE	Sainte Anne Sur Brivet (44)	1 997,95 €	2 397,54 €
Reparations maxity	Garage KERVICHE	Sainte Anne Sur Brivet (44)	2 711,07 €	3 253,28 €
Coffrage/faïence WC etage maison de santé	MTCR Pancheret	Sainte Anne Sur Brivet (44)	1 003,56 €	1 204,27 €
Portillons logements communaux	Redon Cloture Aménagement	Bains Sur Oust (35)	1 819,77 €	2 183,72 €
Remise en état du distributeur tractopelle	ServHydrau	Montoir de Bretagne (44)	865,70 €	1 038,84 €
Fourniture et pose de potelets	JMSignalisation	Savenay (44)	1 410,00 €	1 692,00 €
Remplacement pneu Tractopelle	Hamon	Pont-Château (44)	1 970,00 €	2 364,00 €
Remise en état du distributeur tractopelle	ServHydrau	Montoir de Bretagne (44)	2 541,38 €	3 053,26 €
Mobilier étage maison de santé	Ikea	Nantes (44)	2 076,55 €	2 491,87 €
Réfection tableau électrique site de l'étang	Lemarié	Sainte Anne Sur Brivet (44)	2 070,00 €	2 484,00 €
Total			18 465,98 €	22 162,78 €
<i>Observation : Ce tableau concerne les marchés de 1 000 € T.T.C. ou plus</i>				

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21H00

Le Maire
Jacques BOURDIN

Les secrétaires de séances
Claire COURRAUD

Géraldine LEJEUNE



Le Maire

Jacques BOURDIN

Bertrand CORBÉ

Olivier COSTE

Nadine COUËRON

Claire COURRAUD

~~Chantal CONTURET~~

Sophie DE LIL

Christophe GATTEPAILLE

~~Sylvie GIFFRAY~~

David GUIHO

Yann GUILLON

Edouard HAVARD

~~Karine JERVY~~

~~Céline JULIEN~~

Hugues LEGENTILHOMME

Jean-Pierre MEIGNEN

Aude MORACCHINI

Thierry ONILLON

Géraldine RADIN

Jean-Pierre ROUX

Claire SÉGUÉLA

Gilbert UM

Marina VINET